

BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 7 novembre 2025.

« Coupé ondé : Au 1 de sinople, au campanile du clocher-mur du lieu d'or ; au 2 d'or, au lion de sable, lampassé de gueules, la queue nouée et passée en sautoir, adextré de trois arbres arrachés de sinople, 2 et 1. »

TOPONYMIE :

Le nom est d'origine gallo romaine « Sonnamum » qui signifie le domaine du dénommé Sonna. Le déterminant sur l'Hers est contemporain et permet de différencier Sonnac-sur-l'Hers des autres Sonnac de France. Il fait référence à la rivière qui traverse le territoire communal de part en part.

SONNAC-SUR-L'HERS

EXPLICATIONS :

L'ondé du coupé représente l'Hers qui traverse le territoire communal.

Le coupé représente une particularité de Sonnac-sur-l'Hers qui est d'avoir du changer de rives sur l'Hers. Jusqu'au moyen âge, le village se trouve en rive gauche ; il dépend alors du comté de Foix dans la viguerie de Queille. Sa reconstruction se fait rive droite, là où se situe encore, basculant dans le Quercorb, une portion du Razès, sous l'autorité de Narbonne.

Le sinople image la grande verdoyance du lieu, partagée entre vastes forêts et plaines aux vergers luxuriants.

Le campanile du clocher-mur est l'emblème de Sonnac-sur-l'Hers.

La partie inférieure est aux armes de deux seigneurs importants de Sonnac :

- À droite le lion des Bruyères. La reprise intégrale des armes d'un tiers étant interdite pour quiconque il suffit d'en reprendre un ou plusieurs éléments.
- À gauche les arbres arrachés des Bonnery qui furent les dernier seigneurs de Sonnac ; ils sont originaires de Narbonne. La remarque concernant la reprise des armes tierces est valable ici aussi.

Les ornements sont une branche de pommier de sinople, fruitée d'or, afin d'honorer l'agriculture communale essentiellement tournée vers les vergers de pommiers et de poiriers ; elle est mise en sautoir par la pointe et liée d'or avec une branche de hêtre de sinople, fruitée d'or, la faine d'argent, afin de représenter les vastes forêts communales.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

Le sinople est le premier niveau de l'écu, d'où l'ombre sous le campanile, le lion et les arbres.

Le coupé ondé n'a pas d'ombre par ce qu'il est la juxtaposition de deux pièces, exactement comme on le fait avec un patchwork ; il n'y a pas d'épaisseur, donc pas d'ombre.

Le terme du lieu signifie que le dessin stylisé du campanile répond à celui de l'église de Sonnac-sur-l'Hers, de sorte qu'il lui est parfaitement identifiable.

Le terme lampassé désigne la langue du lion.

Le terme passée en sautoir signifie que la queue est en deux parties se croisant en X (Dénommé sautoir en héraldique).

Le terme arraché signifie que l'on voit les racines de l'arbre.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Sonnac-sur-l'Hers a été réalisé en reprenant le armes des familles Bruyères et Bonnery qui sont respectivement les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Sonnac-sur-l'Hers n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.